

**Taux d'intérêt annuels**

Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte Mastercard HSBC (le «compte») est activé.

<b>Taux d'intérêt réguliers</b> (Ces taux s'appliquent à moins que vous optiez pour le Programme à faible taux) :	<b>Programme à faible taux</b> (Ces taux s'appliquent si vous optez pour le Programme à faible taux. <i>N'est pas offert au Québec.</i> ) :
Achats et frais : <b>19,9 %</b>	Achats et frais : <b>12,9 %</b>
Avances de fonds : <b>22,9 %</b>	Avances de fonds : <b>12,9 %</b>
Transferts de solde : <b>22,9 %</b>	Transferts de solde : <b>12,9 %</b>
Chèques : <b>22,9 %</b>	Chèques : <b>12,9 %</b>

**Inscription au Programme à faible taux ou annulation**

Si vous optez pour le Programme à faible taux plus tard, les taux du Programme à faible taux commenceront à s'appliquer le premier jour de la prochaine période de facturation après que vous avez sélectionné le Programme à faible taux. Les Taux applicables pourraient être différents de ceux indiqués ici si des changements aux taux d'intérêt s'appliquent à votre compte, incluant des changements à cause de paiements sautés ou de la participation à des offres promotionnelles.

Si vous annulez votre inscription au Programme à faible taux, les taux d'intérêt réguliers s'appliqueront à compter du premier jour de la période de facturation suivant la date à laquelle vous annulez votre inscription au Programme à faible taux. Les taux applicables pourraient être différents de ceux indiqués ici si des changements aux taux d'intérêt s'appliquent à votre compte, incluant des changements à cause de paiements sautés ou de la participation à des offres promotionnelles.

**Paiements sautés ou en retard**

Les intérêts commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont portés à votre compte.

Si vous n'acquitez pas le paiement minimal complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant deux périodes de facturation consécutives (les **première** et **deuxième** périodes de facturation), les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la troisième période de facturation augmenteront de **5 %** par année. Les taux d'intérêt majorés s'appliqueront à compter du **premier** jour de la **quatrième** période de facturation et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que vous soyez admissible à une réduction des taux.

Si vous acquitez le paiement minimal complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant six périodes de facturation consécutives (de la **première** à la **sixième** période de facturation), les taux d'intérêt majorés en vigueur à la fin de la septième période de facturation seront réduits de **5 %** par année. Les nouveaux taux d'intérêt s'appliqueront à compter du **premier** jour de la **huitième** période de facturation.

**Exemple :** Vos périodes de facturation se terminent le dernier jour civil de chaque mois et le paiement minimal est dû le 22<sup>e</sup> jour civil de chaque mois. Si vous n'acquitez pas le paiement minimal dû en **décembre** et en **janvier** ou si vous le faites en retard, les taux d'intérêt en vigueur le dernier jour de février augmenteront de **5 %** par année, à compter du **premier** jour de **mars**. Un taux d'intérêt annuel de **19,9 %** passera ainsi à **24,9 %**.

Si vous acquitez le paiement minimal dû du mois de **mars** au mois de **août**, en entier et à temps, les taux d'intérêt majorés en vigueur le dernier jour de septembre seront réduits de **5 %** par année, à compter du **premier** jour d'**octobre**. Un taux d'intérêt annuel de **24,9 %** passera ainsi à **19,9 %**.

<p><b>Période sans intérêt et délai de grâce</b></p>	<p><b>21</b> jours (ou <b>23</b> jours si vous optez pour le Programme à faible taux dans cette demande) Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt sur les nouveaux achats et sur les frais d'au moins <b>21</b> jours si vous remboursez votre solde au complet avant la date d'échéance.</p> <p>Si vous optez pour le Programme à faible taux plus tard, le délai de grâce de 23 jours s'applique à compter du premier jour de la prochaine période de facturation après que vous avez opté pour le Programme à faible taux.</p> <p>Si vous annulez le Programme à faible taux, le délai de grâce de 21 jours s'applique à compter du premier jour de la prochaine période de facturation suivant l'annulation le Programme à faible taux.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques.</p> <p>Les intérêts aux taux d'intérêt réguliers (ou aux taux du Programme à faible taux si vous optez pour le Programme à faible taux dans cette demande) commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont inscrits à votre compte.</p>
<p><b>Paiement minimum</b></p>	<p>Votre paiement minimum est le montant le plus élevé des deux montants suivants : <b>3 %</b> du solde impayé (arrondi au dollar le plus près) ou <b>10 \$</b>, plus tous les montants en souffrance et les montants qui dépassent votre limite de crédit. Si le solde total impayé est de moins de <b>10 \$</b>, le paiement minimum est égal au solde total impayé.</p>
<p><b>Opérations de change</b></p>	<p><b>2,5 %</b></p> <p>Vous serez facturé en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour faire des transactions en devises. Si vous effectuez des transactions dans une autre devise que celle du compte (ou obtenez un remboursement dans une telle devise pour un retour), nous convertissons le montant en dollars canadiens à un taux qui est de <b>2,5 %</b> supérieur au taux de change de référence déterminé par Mastercard qui est en vigueur et que nous devons payer à la date à laquelle nous inscrivons la transaction dans le compte. Ce taux peut être différent du taux en vigueur à la date où vous effectuez la transaction.</p>
<p><b>Frais annuels</b></p>	<p>Taux d'intérêt réguliers : <b>60 \$</b>                      Programme à faible taux : <b>85 \$</b> Seront facturés au moment de l'inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.</p>
<p><b>Autres frais</b></p>	<p>Ces frais seront portés à votre compte à la date de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avances de fonds (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole MasterCard ou Cirrus<sup>MD</sup> - GA au Canada - <b>2 \$</b>; GA à l'extérieur du Canada - <b>4 \$</b></li> <li>• Transactions au comptoir (succursale bancaire) : Etablissement financier MasterCard au Canada - <b>3 \$</b>; à l'extérieur du Canada - <b>5 \$</b></li> </ul> </li> <li>• Virements télégraphiques, chèques de voyage, devises étrangères, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle «transactions en quasi-espèces»); ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>2,75 \$</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Autres frais (suite à la page suivante)</p>

<b>Autres frais (suite de la page précédente)</b>	<p>Ces frais seront portés à votre compte le jour où la transaction est inscrite à votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement ou chèque refusé : <b>25 \$</b></li> <li>• Chèque fait à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada : <b>5 \$</b></li> <li>• Copie supplémentaire de relevé mensuel ou de facture : <b>10 \$</b></li> <li>• Offre promotionnelle de transfert de solde : Jusqu'à <b>5 %</b> du solde transféré. Nous prélevons ces frais lorsque nous offrons un taux d'intérêt promotionnel sur un transfert de solde pour une période spécifique, qui est plus bas que le taux d'intérêt annuel qui s'applique aux transferts de solde à votre compte. Nous pouvons annuler ou réduire ces frais de <b>5 %</b> au moment où le taux d'intérêt promotionnel vous est offert. Nous ne prélevons pas de frais de transfert de solde, sauf dans le cadre d'offres promotionnelles.</li> </ul> <p>Ces frais seront portés à votre compte à la date du relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépassement de la limite de crédit – si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée durant la période du relevé (les frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>29 \$</b></li> </ul>
---	---

(2018-07)

*Nous pouvons changer les taux d'intérêt et les frais de temps à autre. Pour en savoir plus, consultez la convention du titulaire de carte.*

## Services facultatifs

Description	Frais
<p><b>Programme de récompenses de la HSBC</b></p> <p>Choisissez entre le Programme de récompenses HSBC pour les particuliers (pour des récompenses sous forme de voyages et d'articles) et le Programme de remises en argent de la HSBC.</p> <p>Pour en savoir plus sur ces programmes, reportez-vous au Sommaire du Programme de récompenses de la HSBC.</p>	<p>Nous débitons des frais annuels pour le Programme de récompenses de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>35 \$</b> pour le titulaire de carte principal, plus</li> <li>• <b>35 \$</b> pour chaque carte supplémentaire émise pour votre compte</li> </ul> <p>Ces frais sont portés à votre compte au moment de votre inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.</p>
<p><b>Programme à faible taux</b> (<i>N'est pas offert au Québec.</i>)</p> <p>Pour en savoir plus sur ce programme, reportez-vous au Sommaire du Programme à faible taux.</p>	<p>Les frais annuels sont de <b>25 \$</b> et ils sont portés à votre compte au moment de votre inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.</p>
<p><b>Assurance voyage et médicale*</b></p> <p>Pour en savoir plus sur ce produit, consultez le Sommaire de l'assurance voyage et médicale.</p>	<p>La prime annuelle est de <b>69 \$</b>, taxes applicables incluses. La prime sera facturée à votre compte au moment de votre souscription, puis une fois par an, au renouvellement.</p>

**RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES FACULTATIFS :** Si vous souscrivez des produits ou des services facultatifs faisant l'objet de frais annuels, vous pourrez annuler votre souscription en tout temps, et nous vous rembourserons ces frais en proportion de l'utilisation des produits ou services (sous forme de crédit à votre compte). Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle Mastercard de la HSBC au numéro indiqué au verso de votre carte Mastercard de la HSBC.

® La couverture d'assurance est prise en charge par American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride (ABLAC) et American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ABIC). ABLAC, ABIC ainsi que leurs sociétés filiales et affiliées exercent des activités commerciales au Canada sous la dénomination sociale Assurant®. ® Assurant st une marque de commerce déposée de Assurant Inc. Les détails de la couverture, notamment les définitions, indemnités, restrictions et exclusions, sont énoncés dans l'attestation d'assurance fournie avec votre carte.

™ Mastercard, la marque figurative de Mastercard et Cirrus sont des marques déposées et le logo des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.